

---

LA  
RÉGENCE D'ALGER

SOUS LE  
CONSULAT ET L'EMPIRE

---

(2<sup>e</sup> article. V. le n<sup>o</sup> 88)

---

11 fructidor an vi (28 août 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN GUIBERT, AGENT A BONE.

...J'ai appris avec plaisir que les bateaux corailleurs commencent à partir : sachant qu'un grand nombre d'(entre) eux n'ont que le capitaine français et (que) le reste de l'équipage (est) tous d'étrangers ennemis de cette Régence, qui réclame l'observation des traités, — il veut dire de nos lois, car il n'est rien dit de cela dans nos traités — qui obligent d'avoir les deux tiers de l'équipage français.

Un bâtiment maltais, ayant expédition française, mais un équipage composé de cinq Maltais et six Gênois, a été amené hier au soir ici. Il nous a été rendu ce matin, mais le Dey a prétendu que c'était par égard et non de droit, puisque plus de la moitié de l'équipage était gènois et par conséquent ennemi. Et il a requis le consul d'écrire qu'il demandait l'exécution des traités à cet égard, et que les bâtiments qui n'auraient point les deux



liers de leurs équipages, lorsqu'ils seraient pris seraient regardés de bonne prise.

Nous verrons ce que notre Gouvernement répondra à cette intimation. Je ne crois pas qu'il y acquiesce, quoi qu'il en puisse être, il serait très-douloureux pour nous et fort malheureux pour ceux que cela toucherait, de voir dans l'esclavage, jusqu'à ce que raison soit entendue, des personnes prises sous notre pavillon. (R. AL. p. 18).

Alger, 26 fructidor an vi (12 septembre 1798).

-- DU MÊME A L'AGENCE.

P. S. d'une lettre du 21. — ...La patience échappe, citoyens, au premier ministre, au sujet du paiement de la quatrième lisme, dont le terme vient d'échoir : il veut que je paie au plus tôt toutes les quatre. Je viens de le faire savoir au citoyen Bertrand pour qu'il en instruisse le ministre de l'intérieur, afin que le Gouvernement me mette sur-le-champ en état de faire face à ce paiement et à celui des subséquents ; soit en me faisant passer de l'argent, si faire se peut, soit en m'ouvrant ou en m'envoyant de bons crédits, soit enfin en autorisant le consul à demander un prêt à la Régence, si on veut conserver les concessions. Dans l'hypothèse contraire, on n'a qu'à s'expliquer (tout) de suite : du moins, on s'épargnera le montant des lismes à venir, dont on ne ferait que s'endetter en gardant le silence. Ils sont ici fort jaloux de l'acquiescement de tout ce qui est *avoid*, usage.

Voici ma lettre, que vous voudrez bien acheminer aussitôt sa réception. *Le consul écrit de son côté*, en ce sens, au ministre. (*Ibid.*, p. 19).

Alger, 3 vendémiaire an vii (24 septembre 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN PEÏRON, AGENT PRINCIPAL A LA CALLE.

Citoyen, j'ai reçu hier soir à souper votre lettre du 23 fructidor dernier (9 septembre), qui m'a navré l'âme ainsi qu'au citoyen consul, à qui j'en ai fait part, pour les tristes détails que vous y faites de votre position et de celle de tous les comptoirs. Notre

chagrin est d'autant plus grand que ni lui ni moi ne sommes en passe d'aller à votre secours. Nous continuons à être sans réponse aux lettres très-fortes que nous avons écrites au ministre de l'intérieur.

Ce silence ne serait rien si le citoyen consul était autorisé par le Gouvernement à prendre les mesures convenables dans un cas de besoin urgent, tel qu'est celui des concessions : car, tout en froideur qu'est le Dey à notre égard, il ne laisserait point de lui demander un prêt, ou au Khaznadji, et à leur défaut au Bey de Constantine ou à des particuliers. Mais avec ce manque de pouvoir, il a entièrement les mains liées.

J'ai écrit de nouveau, il y a peu de temps, sur le même ton, et lui le fait aussi actuellement. Si on continue à ne point répondre et à nous laisser dans cet état de pénurie et d'angoisse, nous serons alors forcés, malgré nous, à abandonner, sans qu'on puisse nous attribuer ce fâcheux événement ; et pour lors, il ne pourra qu'approuver — et l'Agence et le Gouvernement seront obligés d'en faire autant — les mesures que l'urgente nécessité vous fera prendre. Mes ressources, mon cher Peïron, sont réduites, comme je l'ai déjà marqué à Guibert avec prière de vous le faire savoir, à environ 300 piastres de Constantine, ayant acquitté votre obligation de 6,000, et que je suis endetté d'environ 20,500 pataques chiques envers le Beylik pour quatre lismes arriérées. Cette conduite du Gouvernement à notre égard est inconcevable. S'il n'a pas envie de conserver les possessions des concessions, il devrait l'expliquer au plus tôt et ne point les laisser s'endetter inutilement comme nous faisons ; si, au contraire, il les veut garder, il doit empêcher que nous ne soyons obligés, à notre corps défendant, de les abandonner ou volontairement ou par force. Car nous devons nous attendre que ces gens-ci nous y forceront tôt ou tard, si nous ne les payons pas et que d'autres promettent de le faire à notre lieu et place.

Vous m'avez extrêmement étonné en me marquant que l'Agence s'était réservé 20,000 livres sur le montant des cuirs et cire qu'elle a vendus à la société Ravel et Cie.

Vous n'étiez pas assez peïnés sans ce retranchement ?

Mais je ne l'ai pas été en apprenant que les corailleurs se sont

conduits cette année à peu près comme ils l'ont toujours fait. Je m'y attendais, dès que le Gouvernement n'avait pas pris des mesures coercitives à cet égard. Cela achèvera l'agrément de notre position. (R. AL., p. 19).

Alger, 28 vendémiaire an VII (19 octobre 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN PEÏRON, AGENT PRINCIPAL A LA CALLE.

Citoyen, ...l'affaire du citoyen Bernard n'est point oubliée; mais il s'en faut bien qu'il soit temps d'en parler, le Dey et les principaux ministres étant extrêmement fâchés contre nous au sujet d'un bâtiment danois chargé de marchandises anglaises appartenant aux juifs Bacri et Bousnah, arrêté par un de nos corsaires et lesdites marchandises confisquées et vendues. Le Dey les réclame vivement comme appartenant au Beylik et veut qu'elles soient rendues ici en nature.

D'ailleurs, notre position est devenue plus critique depuis la nouvelle de la perte de notre escadre (au combat naval d'Aboukir), et l'arrivée d'un firman de la Porte contre les Français, à la suite de notre expédition en Egypte. Les uns disent que ce firman porte l'ordre de déclarer la guerre aux Français, et les autres simplement d'être sur ses gardes et de se défier des Français. Jusqu'à présent — et il y a dix jours que ce firman est arrivé — le Dey a gardé le silence et ne paraît pas porté à rompre avec nous sur ce premier ordre.

Je ferai parler encore au Vekilharge (Oukil Hardj) de la marine, qui avait pris sur lui l'affaire des 32 piâstres fortes extorquées à Gigery (Gigely) aux 16 bateaux corailleurs; il est infiniment pénible de voir les démarches inutiles et qu'on ne peut pas parvenir à se faire rendre justice. Je viens d'en donner commission à notre drogman.

Il est bien vrai que nous avons remboursé les 20,000 piâstres fortes que notre Gouvernement devait au feu Dey (Baba Hassan); mais il l'est aussi que dans une quinzaine de jours, et plus tôt même, je devrai ici cinq lismes, c'est-à-dire plus de 15,000 piâstres fortes, qu'on ne cesse de me presser pour leur paiement, et que le citoyen consul n'est du tout point autorisé à demander

un nouvel emprunt pour venir à notre secours. J'ignore encore si mes pressantes et réitérées sollicitations à ce sujet ont produit quelque effet. Nous avons eu le malheur que toutes nos lettres, par un Danois, arrivé de Marseille il y a dix jours, pour le compte de Bakri et Busnah, ont été jetées à la mer, parce qu'il a été rencontré par l'escadre anglaise qui retournait du Levant ; ou, pour mieux dire, de six vaisseaux de cette escadre qui en conduisait six des nôtres, tous très-maltraités, tant anglais que français. Il faut espérer que le nouveau consul qui vient remplacer le citoyen Moltedo aura cette autorisation et qu'il parviendra à nous tirer de la détresse extrême où nous nous trouvons. Cela lui sera facile s'il vient accompagné des présents d'usage, que ces gens ont fort à cœur et qu'ils n'ont cessé de répéter, n'en ayant point eu du citoyen Jean Bon-St-André et du citoyen Moltedo, de la reddition du bâtiment en question, ou pour mieux dire du prix des marchandises anglaises vendues, et qu'il soit chargé de réclamer, moyennant finances, les esclaves venito-français et malto-français. S'il vient autrement, je ne sais comment tout ira.

Le Dey s'est déjà expliqué, qu'il ne le recevra pas s'il vient sans présents. Ce nouveau consul s'appelle Dubois-Thainville; il a été commissaire du Gouvernement à Smyrne, parcourant les Echelles du Levant, lorsqu'il y avait un envoyé extraordinaire en Barbarie. Je vous dirai par parenthèse que cet extraordinaire a postulé cette place, mais qu'il ne lui a pas réussi de l'avoir. Les uns disent que ce nouveau consul est déjà parti de Paris pour l'Espagne pour venir ici par cette voie ; d'autres disent qu'il s'attendait incessamment à Marseille, pour se rendre ici sur une frégate suédoise qui doit y aller prendre le consul suédois d'ici qui retourne à son poste. Le citoyen Thainville est marié et a un enfant. Je ne sais s'il amènera avec lui sa famille. Son épouse est une française née à Smyrne. Le bâtiment manque de Marseille depuis le 12 du courant.

Nous nous tirerons, dans ce temps, comme nous pourrons de l'affaire des caisses de corail. Nous sommes destinés dans ces temps-ci à toutes sortes de contrariétés.

Je ne crois pas qu'il y ait rien à craindre pour les huit ba-

teaux corailleurs qui vous sont restés, le Dey paraissant s'être désisté de la prétention que nos bâtiments aient les deux tiers de leur équipage de nationaux. Le Vekilhardje, ou ministre de la marine, a senti nos raisons à cet égard. Cependant, ces gens-ci étant versatiles dans leurs déterminations, nous ne pouvons pas vous en être entièrement garants. Vous prendrez dans votre sagesse telle disposition qui vous paraîtra convenable et avantageuse aux individus embarqués sur ces bateaux. Il serait à désirer que dorénavant toutes ces embarcations fussent toutes de français : la nation profiterait des gains énormes que font les étrangers à leur place. Je suis bien aise que le citoyen Granet ait reçu la lettre du Dey pour sa garnison (de Collo). (R. AL. p. 20).

Alger, 28 vendémiaire, an VII (19 octobre 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN GUIBERT, AGENT A BONE.

...Par ce que vous me dites, le blé d'avoïd nous donnera beaucoup de peines et de soins. Ce sera un surcroît de malheur pour la Société qui a obtenu encore pour un an le renouvellement de son traité de l'année dernière, mais sans être obligée de rien extraire d'Arzéou.

Il semble que les Juifs ont obtenu ou ont espoir d'obtenir des extractions (de blé) à Bône, puisu'on assure qu'ils doivent y envoyer un bâtiment danois qui leur est venu de Marseille il y a une dizaine de jours et qui porte, dit-on, de 14 à 15 cents charges.....

Vous verrez, mon cher ami, par ma lettre ci-incluse, ouverte, pour Peïron, notre situation ici, et que nous sommes bien peu en passé de pouvoir faire grand chose. Jamais nous ne nous sommes vus si peïnés; aussi, je puis vous assurer que jamais je n'ai été dégoûté du pays et de ma place, comme je le suis actuellement et j'envierai bien votre sort lorsque vous serez parti. (M. Guibert allait en France). Je désire pour vos intérêts et pour votre tranquillité que vous receviez bientôt votre fameuse permission.....

J'espère que les 3,000 pataques chiques que le citoyen Paret vous avait envoyées pour le compte de la Société Raoul, par le

bâtiment algérien qui allait charger de blé chez nous pour le compte de la Régence, et qui a coulé bas près de Cóllo, auront été sauvés, puis qu'on me marque de la part du Bey que l'équipage et tous les effets l'ont été (IBIDEM, P. 21).

Alger, 3 brumaire, an vii (23 octobre 1798).

— DE MÊME A L'AGENCE.

Citoyens, je m'attendais à recevoir par le bâtiment danois arrivé ici de Marseille le 18 du passé, quelque petit secours pécuniaire de votre part : mais mon attente a été vaine. Je n'ai pas eu même la satisfaction d'avoir de vos lettres. Je ne doute nullement cependant que vous ne m'avez écrit par cette occasion, parce que ce bâtiment ayant été rencontré par l'escadre anglaise qui retournait à Gibraltar a jeté à la mer toutes les lettres qu'il avait pour les Français. J'ose croire, citoyens, que vous m'écriviez par ce bâtiment, ainsi qu'aux agens des concessions qui sont aussi peînés que moi, que vous annoncez de prompts et prochains envois ou remises pour pouvoir nous libérer un peu de ce que nous devons et faire face aux dépenses ordinaires et indispensables.

Je ne vous répéterai pas tout ce que les citoyens Peïron et Guibert vous ont écrit en plusieurs fois sur leur détresse ; je me contenterai de vous dire qu'elle est extrême comme la mienne ; et qu'en mon particulier je ne serais pas étonné qu'un jour on me menace de me mettre aux fers et de me faire travailler à la charrue pour le non paiement des lismes qu'on ne cesse de me demander avec humeur et dont l'arriéré est actuellement de cinq qui font : pataques chiques 76,950 ; tant nous sommes mal vus ici, surtout depuis l'évènement désastreux de notre escadre et la réception du firman de la Porte qui enjoint de se tenir sur ses gardes vis-à-vis des Français.

Je ne sais si l'arrivée du nouveau consul dont nous avons appris la nomination par le dit bâtiment danois, fera changer notre position. J'espère que par lui notre gouvernement nous autorisera au moins à nous prévaloir chez lui ou sur vous ou à emprunter sur le pays, s'il ne nous envoie pas de fonds. Au

reste, citoyens, je crains fort que si ce consul vient, comme il y a toute apparence, sans présents, cette circonstance n'augmente le mécontentement du Dey et des grands et que ce premier ne se porte de lui-même ou par l'instigation des autres à quelque démarche irrégulière ; comme celle de ne vouloir point recevoir le nouveau consul. Ma crainte est fondée sur ce que ce prince en apprenant le changement du consul s'est plaint qu'il y avait déjà eu deux consuls qui étaient venus sans les présents d'usage et qu'il ne prétendait pas que le troisième en fit de même ; qu'il ne lui permettrait pas de descendre s'il venait comme ses deux prédécesseurs.

Cependant comme il aura eu le temps jusqu'à la venue de cet officier de réfléchir sur l'irrégularité de sa démarche, nous avons encore espoir qu'il agira tout autrement. Fasse le ciel que cela soit ainsi et que les choses s'arrangent à l'amiable, à notre satisfaction et suivant nos désirs. (R. AL. p. 21).

Alger, 3 frimaire, an VII (23 novembre 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN PEÏRON, AGENT PRINCIPAL A LA CALLE.

— J'ai reçu, mon cher ami, votre chère lettre du 16 du passé qui m'accuse réception des miennes des 3 et 28 vendémiaire ; et par laquelle vous me marquez que si ç'avait été une chose qui eût dépendu personnellement de vous, il y aurait déjà du temps que vous auriez abandonné les concessions. Ç'aurait été un parti très sage qu'on aurait dû prendre ; car je suis du sentiment que jamais les concessions ne pourront se relever et être sur le pied où elles étaient, seulement au commencement de la guerre. Il est plus que croyable qu'une fois que les pêcheurs de corail ne paient pas la moitié des droits dont ils sont imposés et qu'on ne pourra faire des extractions un peu considérables en blé de Bône, on sera toujours en dessous. Nous verrons un peu de quelle manière notre gouvernement pense à cet égard, à l'arrivée du nouveau consul qui a une commission à remplir, je ne sais où, avant de se rendre ici.

Le citoyen Guibert nous a instruit fort en détail de l'évènement imprévu et fort désagréable qui lui est arrivé. C'est une bévue de

votre Bey qui a voulu exécuter à la lettre le commandement de la Porte avant d'avoir consulté le Dey. Ce prince, qui se croit indépendant de Constantinople et qui veut continuer à être en paix avec nous, a fort désapprouvé cette démarche irrégulière et violente et je suis persuadé que sans les motifs qu'il croit avoir de se plaindre de la France il ne se serait pas contenté de le désapprouver simplement et que ce gouverneur et surtout son kaïd auraient été autrement punis. Il est, au reste, heureux que l'arrivée de nouvelles rassurantes de Tunis nous ait empêché d'abandonner la colonie de la Calle. Je pense que le citoyen consul Moltedo vous écrira un peu plus au long et plus en détail sur cela que je ne puis le faire. . . .

Nous savions déjà depuis quelque temps toutes les nouvelles que le citoyen Devoize (consul de France à Tunis) a données au citoyen Moltedo; sa lettre n'a fait que les confirmer et c'est beaucoup; car il s'en débite pas mal de fausses ici. Fasse le ciel que notre guerre avec la Turquie soit de courte durée et que le G. S. reconnaisse bientôt qu'il s'est allié avec son plus grand ennemi et qu'il se repentira tôt ou tard d'avoir introduit les Russes dans la Méditerranée. (IBID. p. 22).

— DU MÊME AU MÊME A LA MÊME DATE.

— Je vois ce que vous me dites de la rareté du blé chez vous. Il en est à peu près la même chose dans tout le royaume; et ici sans les prises que le Dey a fait vendre sur le pays, cette denrée serait à présent à 4 ou 5 piastres de Constantine la mesure (12 à 15 fr.) qui est la 14<sup>e</sup> partie de votre kafiz. Aussi ce prince n'a-t-il point donné permission au Bey d'Oran, qui lui est venu faire la révérence, d'en vendre; il ne lui a permis que la vente de 10,000 mesures d'orge.

Il m'est impossible, mon cher Guibert, d'exécuter votre commission de café dont vous désirez deux à trois quintaux: il faudrait pour cela deux à trois cents pistoles fortes; et il n'y en a pas dans la caisse de l'Agence une soixantaine. J'ai bien besoin que le nouveau consul arrive promptement et qu'il soit chargé pour nous ou de fonds ou de bons ordres pour tirer. Je ne puis plus aller de l'avant. Votre khalifa (celui du Bey de Constantine)

a cependant eu son présent d'usage; mais aussi c'est tout ce que je pouvais faire.

Au départ du bâtiment danois de Marseille, on était tranquille en France; on y était seulement affligé de la perte de nos vaisseaux et inquiet sur nos établissements du Levant. (IBID. p. 22).

Du Bagne du Beilik d'Alger, le 5 nivose, an VII (25 décembre 1798).

— DU MÊME A L'AGENCE.

— Citoyens, par le lieu d'où est datée ma lettre, vous devinez assurément quel sera son contenu. Vous saurez par lui que le premier de ce mois (21 décembre 1798), malgré les vues pacifiques du Dey et les assurances positives qu'il en avait fait donner au consul, le Tchaouche, porteur d'un firman qui accompagnait le caftan de confirmation de l'élection dudit Dey et d'un second ordre du G. S. pour déclarer la guerre à notre République et arrêter tous les Français qui se trouvent dans l'étendue de ce royaume. Ledit Tchaouche, dis-je, est parvenu par ses menaces à intimider le Dey et le khaznadji et à leur faire exécuter les ordres de la Porte (A).

---

(A) Enhardi par le bruit des désordres qui avaient bouleversé la France, Mustapha déclara la guerre à cette nation le 10 décembre 1798 (1<sup>er</sup> nivose an VII), fit faire main basse sur tout ce qui existait dans les comptoirs de la Compagnie d'Afrique et poussa la hardiesse jusqu'à faire jeter en prison notre consul et nos nationaux.

Notre établissement de la Calle, défendu seulement par une vingtaine de canons et une garnison de deux cents hommes, fut détruit. Quant aux forts du cap Rose, du bastion de France et du cap Roux, nous les avions laissés tomber en ruines pendant les années agitées qui avaient précédé cette rupture.

Deux bâtiments français furent capturés par les Algériens, un de nos officiers fut molesté dans la rade de Tunis par un officier algérien, un navire napolitain fut capturé dans les eaux des îles d'Hyères.

D'ailleurs, en agissant ainsi, Mustapha Pacha ne cédait pas seulement à ses inspirations personnelles, il exécutait des ordres formels et réitérés que lui adressait la Sublime Porte.

Exaspérée par l'expédition d'Egypte, la Turquie cherchait à nuire aux Français par tous les moyens possibles; et elle comptait particulièrement sur les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli pour atteindre ce résultat.

Elle excitait vivement ses vassaux à courir sur les Français et à les

En conséquence, ce jour là même, à sept heures du matin, on a arrêté au grand étonnement de tout le monde, tous les Français; et on nous a tous envoyés à la Marine, où nous avons été enchaînés un à un; et l'on nous a mis auprès du gros canon, exprès à la vue et à la curiosité du public. Le lendemain notre position fut changée et l'on nous envoie depuis lors au magasin des voiles (la douane actuelle), sans cependant nous faire tra-

maltraiter, et j'en trouve la preuve dans divers documents inédits, notamment dans une lettre adressée en 1798, par le Capitan Pacha au Dey d'Alger, et dont voici quelques extraits :

« Il sera à votre connaissance que les perfides Français ont envahi inopinément la contrée d'Egypte, et qu'un nombre considérable d'adorateurs de Dieu se trouvent sous leur joug, par suite de cet acte imprévu de trahison.

« Cet événement vous intéresse, attendu que la Sublime Porte a l'intention bien formelle de repousser cet acte d'agression, et a donné à sa flotte l'ordre de sortir et de se rendre dans la Méditerranée, pour se porter à la rencontre des navires français et les capturer. Ces faits doivent donc être portés à la connaissance des Régences, car il est du devoir de celles-ci de mettre également leurs navires en mer et de prendre part à la guerre sainte.

« En premier lieu et avant toute chose, il faut vous saisir du consul français, qui est en résidence dans votre ville, et des gens de sa nation, et les jeter en prison pour leur marquer votre mépris.

« Votre Régence s'est toujours distinguée par son zèle, son courage et sa piété. Vous avez ajouté un nouvel éclat à celui de vos pères par la gloire de vos armes et votre soumission à la Sublime Porte.

« Par suite, vos navires sont appelés à combattre les ennemis de la foi, fourbes impies, voués à la destruction. Accourez donc à la guerre sainte pour l'amour de Dieu, qui accordera la victoire à votre ardeur.

« La flotte de la Sublime Porte agit de concert avec la flotte anglaise pour bloquer les ennemis impurs, empêcher également tout navire de pénétrer jusqu'à eux et de leur porter secours. En sorte qu'un jour les *porcs* de Français, étant cernés dans le Caire et Alexandrie, tomberont dans un affaiblissement complet. Les mécréants, menacés de tous côtés, sont à la veille de leur destruction totale; leurs iniquités et leurs méfaits seront dévoilés et châtiés!

« Vous êtes renommé par votre zèle, votre ardeur, votre bravoure et votre dévouement : vous vous empresserez donc de prendre part à la guerre sainte et de vous mesurer avec les navires souillés des Français impies. Courez-leur sus, capturez-les, brûlez-les. Que vos bâtiments prennent immédiatement la mer et s'empressent de les combattre. Vos ancêtres se sont illustrés par leurs exploits, imitez-les et efforcez-vous de rendre les éclatants services qui sont attendus de vous. Tel est le désir de notre souverain le Padicha. »

(*Le raïs Hamidou*, par A. DEVOULX, p. 35 et suiv.).

vaiiler. Le soir, nous retournons au Bagne, où nous passons la nuit dans l'appartement du grand écrivain des esclaves et dans la chapelle dudit bagne. On nous a fait espérer que cette indigne manière de se conduire à notre égard étant forcée, au départ du susdit tchaouche, on nous remettra dans nos maisons et l'on nous rendra nos effets et nos meubles. En attendant, toutes ces maisons sont fermées et les clés sont chez le Dey. Les femmes ont été toutes envoyées chez le consul de la République batave. Le même jour de notre arrestation on a expédié ici des courriers pour Tripoli, Tunis et Maroc, pour leur porter des ordres d'agir de la même manière. On a envoyé aussi pour arrêter tous nos Français des concessions et les amener ici. Les corsaires sont sortis hier au nombre de six, avec ordre, dit-en, de courir sur les Français et d'arrêter tous les bâtiments, de quelle nation qu'ils soient, qu'ils trouveront chargés de vivres et de comestibles pour la France et les envoyer ici comme bonne prise, en exécution des mêmes ordres de la Porte. Les consuls d'Espagne, de Suède et de Danemark ont travaillé et ne cessent de travailler pour alléger notre position et l'adouçissent autant qu'ils peuvent par leurs manières obligeantes ; leurs visites, leurs offres de service et la subsistance qu'ils nous procurent abondamment et délicatement. Nous n'avons couché qu'une nuit avec la chaîne au pied : le lendemain, on a donné ordre qu'on nous l'ôtât à notre retour de la Marine au Bagne. Nous dormons donc sans la chaîne que l'on nous fait reprendre le matin. Le neveu du consul, le fils dudit et le citoyen Gimon fils ne l'ont gardée que deux jours, et, depuis lors, ils n'ont que le simple anneau.

On m'avait, citoyens, distingué des autres par une chaîne deux fois plus pesante (par un petit souvenir qu'on gardait de la fermeté avec laquelle j'ai parlé pendant deux fois, il y a six mois, au nom du consul). Ledit consul, en compagnie de M. Paret, a obtenu du vekilhardje de la marine, le second jour, qu'on me l'ôtât et qu'on m'en mit une semblable aux autres.

Tel est, citoyens, l'historique de notre surprenante arrestation. J'oubliais d'ajouter que les juifs Bakri et Busnah ont fait l'impossible pour prévenir cette rupture, se sont donnés tous les mouvements imaginables pour faire cesser (tout) de suite notre

situation présente, et n'oublent rien pour qu'on nous rende intact notre avoir et qu'ils se flattent que cela sera ainsi.

Nous verrons comment les choses tourneront au départ du Tchaouche, que les uns disent devoir partir sous peu de jours, et les autres après la réception des réponses du Maroc. Je ne manquerai pas de vous en informer. Quand nos infortunés des concessions arriveront, je tâcherai de leur adoucir le sort et leur ferai donner tous les secours dont ils auront besoin. Je serai obligé d'emprunter, car il ne reste en caisse que 47 piastres fortes  $3\frac{1}{4}$ . Si je ne puis trouver de l'argent à crédit, je vendrai les deux bagues que j'ai à l'Agence, si (toutefois) on nous rend nos effets.

Je ne doute point, citoyens, que le Gouvernement ne prenne notre pénible et malheureuse situation en très-grande considération. En attendant, nous souffrons avec courage pour la patrie.

Salut et fraternité.

Je n'ai pas besoin, citoyens, de vous recommander de faire part de cette triste nouvelle à tous ceux qui ont des intérêts en Barbarie.

Du 7 nivose (27 décembre).

On nous a ôté aujourd'hui la chaîne, nous n'avons plus que l'anneau. On a permis hier à la citoyenne Paret et à ma sœur d'aller dans leurs chambres prendre du linge et des hardes à elles, la quantité suffisante pour se changer plusieurs fois. Les Bakri et Busnah croient fermement que nous ne tarderons pas à être remis dans nos maisons et dans la jouissance de nos propriétés, et que peut-être ce sera demain. Dieu le fasse ! Ils ont offert au Khaznadjî de racheter de leurs deniers tout ce qui nous appartient, pour nous le rendre, au cas que la Régence veuille nous dépouiller, et l'on nous assure qu'elle n'en a pas le projet. Qui peut s'y fier, après la faiblesse qu'elle a montrée.

Du 6 pluviôse (25 janvier 1799).

Vous serez étonnés, citoyens, d'apprendre que notre position devient tous les jours plus pénible, malgré les promesses qu'on

nous avait faites de l'améliorer après le départ du Tchaouche, qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> du courant, après le retour du courrier du Maroc, qui a porté la réponse du roi de cette contrée, par laquelle il a notifié à l'envoyé du Grand Sultan que les Français ne lui ayant fait aucun tort, il ne pouvait ni ne voulait leur déclarer la guerre. On ignore encore ici ce qui a pu se passer à Tunis et à Tripoli.

Nous sommes au travail depuis le 4 de ce mois. On ignore les motifs de cette nouvelle rigueur, les uns disent que c'est à cause des nouvelles désagréables venues de la Calle où l'on croit que les Français ont fait résistance; les autres pensent que c'est l'effet d'un mouvement d'humeur qu'a eu le chef.

Veillez bien, citoyens, communiquer au gouvernement la continuation de notre pénible situation et l'engager à prendre, dans sa sagesse, les moyens les plus efficaces et les plus prompts pour la faire cesser.

*(A suivre).*

A. BERBRUGGER.



# ITINÉRAIRE

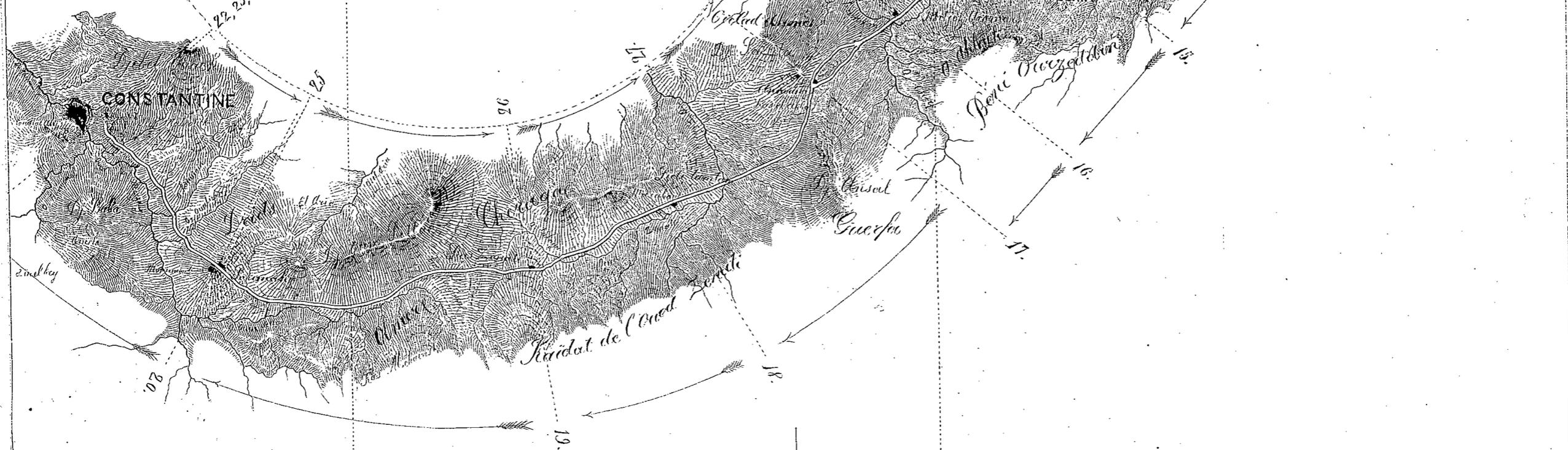
suivi par l'Armée Française  
en 1836 (1837)

Dressé à l'aide de documents de l'époque  
à l'Echelle de 1 à 400.000 par J. Chabassière



36° 30'

22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100



J. Chabassière Géomètre à Alger, dess. et grav.